

**Réponse du Conseil administratif du 4 février 2026 à la question écrite du 26 novembre 2025 de M. Christo Ivanov: «Municipalisation prochaine des sociétés des cuisines scolaires?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Dans un entretien accordé à la *Tribune de Genève* en novembre 2020, M<sup>me</sup> la conseillère administrative Christina Kitsos déclarait ne pas avoir l'intention de municipaliser la distribution de nourriture à midi dans les écoles, une prestation offerte depuis plus d'un siècle par des associations dans 80% des restaurants scolaires.

Après la municipalisation des crèches, les craintes d'une municipalisation des cuisines scolaires ou du recours à un prestataire autre que les associations ressurgissent. L'administration municipale a en effet récemment adressé un courrier (semblable à celui adressé en 2020) aux associations des cuisines scolaires en soulevant de prétendus manquements pour finalement plaider en faveur d'une structure plus robuste et professionnelle. En 2020 déjà, de prétendus incidents avaient été montés en épingle dans le but de tuer le bénévolat et municipaliser cette prestation. Comme le dit l'adage, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

Je saurais gré au Conseil administratif de m'indiquer les éléments suivants.

- Quelles sont les intentions du Conseil administratif en matière de municipalisation des prestations offertes par les sociétés des cuisines scolaires?
- Quel serait le coût supplémentaire d'une municipalisation des prestations actuellement effectuées par ces associations?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Chaque jour, plus de 8000 élèves mangent dans les restaurants scolaires de la Ville de Genève. En vertu de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC, art. 6), la Ville de Genève est légalement responsable de la prestation des repas de midi qu'elle peut confier à des mandataires.

Cette prestation est aujourd'hui assurée par différents mandataires: huit associations de restaurants scolaires et deux sociétés privées. Le Conseil administratif précise qu'il n'a pas l'intention de municipaliser cette prestation.

Afin d'assurer la qualité de la prestation et le bon usage des deniers publics, la Ville de Genève a établi un cadre de référence précis par le biais du règlement

relatif à la prestation de restauration scolaire en Ville de Genève et aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires (LC 21 561) et par la signature de contrats avec chacun des mandataires.

Dans le cadre des liens contractuels qui existent entre les mandataires et la Ville de Genève, le Service de l'enfance (SDEN) rappelle régulièrement aux mandataires les attentes de la Ville.

L'action de la Ville relève d'une volonté d'assurer une prestation de qualité: l'accueil des milliers d'enfants et la gestion de budgets responsables.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Christina Kitsos*